

Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2024

Ordre du jour :

1. Présentation de l'étude « Cumulative economic impact of upcoming trade agreements on EU agriculture » par des membres du personnel de la Commission Européenne
2. Nomination d'un nouveau Vice-président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Présents : M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, Mme Octavie Modert, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Alexandra Schoos, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Charles Goerens, Mme Tilly Metz, membres du Parlement européen

Mme Barbara Agostino, remplaçant M. Gilles Baum

M. Tun Loutsch, Mme Danielle Wolter, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Mme Agata Galinska, M. Lionel Cosnard, M. Barthelemy Lanos, M. Alberto D'Avino, de la Commission européenne.

Excusés : M. André Bauler, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Marc Goergen, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

M. David Wagner, observateur délégué

M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Patrick Goldschmidt, M. Fred Keup, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, Mme Martine Kemp, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Tania Tennina et M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Jeff Boonen, Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

*

1. **Présentation de l'étude « Cumulative economic impact of upcoming trade agreements on EU agriculture »¹ par des membres du personnel de la Commission Européenne**

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) ouvre la réunion et remercie les membres du personnel de la Commission européenne pour la présentation de l'étude. Il rappelle que cette dernière met l'accent sur les accords commerciaux internationaux et explique que le parlement luxembourgeois, a ratifié le traité CETA en mai 2020. Dans ce contexte il souligne également que le traité TTIP a suscité de nombreuses discussions et est toujours en suspens.

Le Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, Monsieur Jeff Boonen (du groupe politique CSV) explique que la Commission de l'Agriculture a récemment abordé le futur de l'agriculture ainsi que les accords de libre-échange, qui exercent une influence considérable sur le secteur agricole. Il s'agit d'un sujet particulièrement sensible depuis une dizaine d'années, souvent perçu comme une menace pour les agriculteurs, ce qui s'est reflété dans les manifestations qui ont eu lieu en début d'année. Face à ces préoccupations, les députés ont exprimé leur souhait d'entendre la présentation de l'étude afin d'éclairer leurs décisions et de mieux comprendre les enjeux à venir.

Madame Agata Galińska, de la Commission européenne, remercie les députés et souligne que le lien entre l'agriculture et le commerce est un sujet qui a souvent été thématiqué depuis le début de l'année. Le rôle du commerce dans la politique agricole commune (ci-après « PAC ») ainsi que le rôle de la PAC et de la politique commerciale, sont des sujets importants. Elle procède en présentant ses collègues, M. Lionel Cosnard, M. Barthelémy Lanos et M. Alberto D'Avino.

Monsieur Alberto D'Avino explique qu'il s'agit d'une étude réalisée par le centre commun de recherche de la Commission européenne, mais qui a été réalisée en stricte collaboration avec les services de la Direction générale de l'Agriculture de la

¹ <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC135540>

Commission européenne et de la Direction générale du Commerce de la Commission européenne, publiée au mois de février 2024.

L'étude analyse les effets économiques cumulatifs de dix accords de libre-échange dans le cadre de l'agenda commercial actuel de l'UE, en quantifiant les impacts sectoriels sur le commerce bilatéral, la production, la demande et les prix, avec un horizon à moyen terme (2032). Elle compare la production agricole prévue pour 2032 avec et sans l'inclusion des accords, afin de mesurer les effets des accords bilatéraux. Cette étude répond à une demande du Conseil agricole pour mettre à jour les études précédentes de 2016 et 2021.

Elle reflète les progrès de l'agenda commercial de l'UE depuis 2021, en incluant deux catégories d'accords. La première regroupe les accords où la négociation agricole est finalisée, comme ceux avec le Chili² (ratifié), le MERCOSUR³ (chapitre agricole conclu), le Mexique⁴, et la Nouvelle-Zélande⁵ (en vigueur depuis mai 2024). La seconde catégorie comprend les accords en négociation ou à venir, notamment avec l'Australie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande.⁶

Il est important de souligner qu'il s'agit d'un agenda dynamique, intégrant non seulement les accords récents, mais aussi ceux conclus dans le passé. Ces derniers ne sont pas directement inclus dans l'étude, mais figurent dans le scénario de référence de l'agriculture. Les accords précédents, comme le CETA, ceux avec le Japon et le Vietnam, sont donc pris en compte dans les versions antérieures, mais non dans cette version. En revanche, les mesures de libéralisation temporaire entre l'UE et l'Ukraine ne sont pas intégrées, car elles concernent des mesures transitoires et autonomes, distinctes des accords de libre-échange.

Les relations UE-Ukraine relèvent plutôt d'une logique d'élargissement de l'Union, ce qui justifie cette distinction par rapport aux accords traditionnels. Comme dans les études précédentes, le rapport présente deux scénarios : un conservateur et un plus ambitieux, différant par l'ampleur de la libéralisation. Il inclut également un scénario sur l'impact des accords commerciaux du Royaume-Uni, en particulier avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Partenariat transpacifique, sur le commerce agro-alimentaire dans l'UE.

La modélisation suit la même approche que les études précédentes. Les résultats des accords déjà conclus sont basés sur des paramètres connus, tandis que pour ceux en négociation, les projections sont faites selon les deux scénarios mentionnés.

Le premier émet l'hypothèse de 97% de lignes tarifaires de commerce entièrement libéralisées et 3% de lignes cibles, où ils ont considéré une réduction tarifaire de 25%. Dans le scénario le plus ambitieux, il y a 98,5% de lignes entièrement libéralisées, et pour les 1,5% de lignes cibles la réduction tarifaire est plus importante, elle est de 50%.

Monsieur Alberto D'Avino répond à une des questions soumises par les députés s'intéressant à l'absence d'un scénario réaliste basé sur des contingents tarifaires. L'orateur explique que les négociations étant encore à un stade précoce, il est

²<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/12/04/eu-chile-council-adopts-decisions-for-a-modernised-association-agreement/>

³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_19_3396

⁴https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/mexico_en

⁵<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/11/27/eu-new-zealand-council-gives-final-green-light-to-free-trade-agreement/>

⁶https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/negotiations-and-agreements_en

impossible de faire des hypothèses précises sur des contingents raisonnables. Ainsi, une approche théorique a été choisie pour tenir compte des incertitudes liées à ces négociations.

Il précise que l'étude repose sur deux modèles économiques complémentaires : un modèle d'équilibre général et un modèle d'équilibre partiel, plus spécifique à l'agriculture. Ces modèles ont des limitations, notamment le fait que les résultats ne sont disponibles qu'au niveau de l'UE, sans détail par État membre.

Il aborde ensuite la question des mesures non tarifaires, qui ne sont pas prises en compte en raison de leur difficulté à être quantifiées. Parmi ces mesures, certaines sont des barrières réelles au commerce (comme les obstacles bureaucratiques), tandis que d'autres, telles que celles visant à protéger la santé humaine, animale et végétale, sont légitimes. Cette diversité rend difficile la distinction entre les deux. De plus, il n'existe pas encore de consensus scientifique sur la manière de quantifier ces barrières ni de méthode pour les convertir en droits de douane équivalents.

L'étude ne considère pas non plus l'impact du pacte vert européen ni d'autres politiques commerciales liées à la durabilité, comme le règlement sur les produits issus de la déforestation. Ces politiques influencent le scénario de base, sur lequel les impacts des accords commerciaux sont appliqués. Une limitation technique est également présente, car l'étude repose sur des projections de 2022, avant l'adoption du règlement de déforestation en 2023. Toutefois, cela n'affecte pas de manière significative les résultats, qui demeurent solides et robustes.

Monsieur Lionel Cosnard présente les résultats de l'étude. L'analyse de l'étude confirme que l'agenda commercial de l'UE pourrait bénéficier au secteur agricole et agro-alimentaire, avec une augmentation de la balance commerciale et des revenus à l'exportation.

Les exportations agro-alimentaires de l'UE vers ses partenaires commerciaux augmenteraient de 3,1 milliards d'euros dans le scénario conservateur (+1,6%) et de 4,4 milliards d'euros dans le scénario ambitieux (+2,3%). La balance commerciale verrait une hausse limitée, avec 25 millions d'euros dans le scénario conservateur et 311 millions d'euros dans le scénario ambitieux.

Ces résultats sont légèrement moins favorables que dans l'étude de 2021, qui incluait les accords avec le Japon, le Canada et le Vietnam, dont les impacts étaient relativement positifs. Ces accords étant désormais dans le scénario de référence, les résultats des scénarios de libéralisation sans ces accords sont plus modestes, mais restent positifs.

Au niveau sectoriel, certains secteurs agricoles bénéficieraient de cette politique, comme les produits laitiers, dont les exportations augmenteraient de 780 millions d'euros (+5%) dans le scénario ambitieux, et la viande de porc, avec une hausse de 566 millions d'euros (+5%), correspondant à environ 178 000 tonnes en équivalent poids-carcasse.

L'étude révèle que, malgré les bénéfices pour le secteur agricole dans son ensemble, certains secteurs, comme le bœuf, la viande ovine, la volaille, le sucre et le riz, présentent une vulnérabilité face à l'augmentation des importations. Dans le scénario ambitieux, les importations pourraient augmenter de 6 000 tonnes pour la viande ovine, 91 000 tonnes pour le bœuf, et jusqu'à 274 000 tonnes pour la volaille. Ces hausses sont principalement attribuées à des pays comme le MERCOSUR, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande.

L'étude montre que l'augmentation des importations dans certains secteurs agricoles européens, tels que la viande, le sucre et le riz, entraînera une légère baisse de la production et des prix. Par exemple, pour le sucre, une hausse de 200 000 tonnes d'importations causerait une réduction de 1,1 % de la production et une baisse des prix de 2,5 %. Les contingents tarifaires de l'UE s'avèrent efficaces pour limiter ces impacts, en permettant un accès préférentiel tout en protégeant les produits sensibles.

L'orateur conclut en abordant un scénario spécifique sur l'impact des accords commerciaux entre le Royaume-Uni et d'autres pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les membres du CPTPP. L'étude révèle que cet agenda commercial du Royaume-Uni entraînerait une diminution de 300 millions d'euros des exportations agroalimentaires de l'UE, avec des effets notables sur les secteurs du bœuf et de l'ovin, qui seraient particulièrement affectés.

Cependant, une simulation parallèle des accords du Royaume-Uni et des scénarios de l'UE (conservateur et ambitieux) montre que les effets négatifs pour l'UE pourraient être partiellement ou totalement atténués grâce à son propre agenda commercial. La diminution des exportations vers le Royaume-Uni, estimée à 300 millions d'euros, reste négligeable comparée à la hausse attendue des exportations de l'UE, qui pourrait atteindre 3 à 4 milliards d'euros grâce aux dix accords de libre-échange envisagés.

L'orateur souligne que l'approche ambitieuse de l'UE en matière de commerce international pourrait donc compenser le déficit commercial potentiel lié à l'agenda du Royaume-Uni, en créant de nouvelles opportunités sur des marchés tiers.

Monsieur Barth Lanos présentera les résultats et exposera des éléments pour montrer comment ce genre d'études réalisées par le Centre commun de recherche sont utilisées à la Commission européenne.

L'étude montre que le secteur agricole de l'UE peut tirer parti de l'agenda commercial de l'Union, soulignant la compétitivité de ce secteur, notamment en ce qui concerne sa capacité à saisir des opportunités sur les marchés extérieurs. La stratégie de la Commission européenne dans les négociations commerciales agricoles se concentre sur ces opportunités, particulièrement dans les pays tiers, en cherchant à réduire les tarifs et barrières commerciales dans les secteurs où l'UE a un avantage compétitif sur le marché mondial.

Dans les secteurs dits « offensifs », où l'UE est compétitive, la consommation intérieure reste relativement stable ou même en déclin, comme dans le secteur de la viande. Par exemple, jusqu'en 2032, une diminution de la consommation est attendue, sauf pour la viande de volaille, dont la consommation devrait augmenter d'environ 1 % d'ici 2035. Cela signifie que, bien que la consommation intérieure soit limitée, l'agenda commercial de l'UE offre des opportunités pour l'exportation, permettant aux producteurs de l'UE de se tourner davantage vers les marchés internationaux.

Cependant, l'étude met en évidence la nécessité de protéger les produits sensibles. L'UE doit maintenir une position ferme concernant l'accès au marché de ses partenaires commerciaux, en particulier pour les secteurs du bœuf et du riz, où les impacts des réductions tarifaires pourraient être significatifs.

L'étude souligne que des accords avec des pays compétitifs comme la Thaïlande ou l'Inde, où des réductions tarifaires substantielles pourraient être accordées, pourraient affecter ces secteurs européens. Afin de limiter ces impacts, l'instauration de contingents

tarifaires est un outil crucial pour protéger les secteurs sensibles tout en permettant à l'UE de profiter des avantages des accords commerciaux.

L'agenda commercial du Royaume-Uni pourrait entraîner des impacts négatifs sur certains secteurs, en particulier le secteur bovin des pays limitrophes. Toutefois, il apparaît que les accords de libre-échange avec des pays tiers pourraient être bénéfiques pour compenser ces effets négatifs générés par le Royaume-Uni.

En conclusion, cette étude montre son utilité dans un cadre plus large, en particulier pour la Commission européenne. L'identification et la quantification des impacts observés dans ces études sont des outils précieux, notamment dans le cadre des négociations avec des pays tiers, car elles permettent de connaître les secteurs susceptibles d'être sensibles et impactés.

Bien que cette étude se concentre sur les aspects économiques des accords, il est important de souligner que de nombreux autres éléments sont également pris en compte dans les négociations commerciales des accords de libre-échange. Par exemple, des chapitres relatifs à la durabilité et aux systèmes alimentaires sont inclus, illustrant ainsi le caractère global de ces accords.

Les accords de libre-échange, ainsi que les relations bilatérales que l'UE entretient avec ses partenaires, constituent l'une des caractéristiques majeures de sa politique extérieure en matière d'agriculture. La Commission européenne mène également des actions à l'échelle bilatérale, notamment au sein de l'ONU, de la FAO et de l'OMC, des institutions essentielles pour garantir un ordre commercial stable et l'alignement futur des politiques agricoles et des normes. La coopération avec les pays partenaires au sein de ces institutions multilatérales est une priorité pour la Commission européenne. Par ailleurs, elle met en œuvre des mesures autonomes, qui jouent également un rôle significatif dans la politique extérieure de l'UE. Au cours de son précédent mandat, la Commission avait proposé plusieurs mesures autonomes, telles que le règlement sur la déforestation, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, et l'abaissement des seuils maximaux pour les résidus de néonicotinoïdes.

Il conclut en soulignant que l'agenda des accords commerciaux de l'UE représente une véritable opportunité pour l'ensemble du secteur agroalimentaire. Le commerce n'est pas perçu comme un obstacle dans ce contexte. L'ajout de barrières commerciales ou de mesures protectionnistes ne constitue pas une solution efficace, car ces actions risquent de ne pas offrir de contreparties compensatoires pour les secteurs offensifs.

Le Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, Monsieur Jeff Boonen (du groupe politique CSV) remercie ses interlocuteurs et ouvre l'échange de vues.

Monsieur Franz Fayot (du groupe politique LSAP) remercie les experts de la Commission européenne pour leur présentation, mais avoue être assez surpris qu'en 2024, on réalise encore des études exclusivement centrées sur l'aspect économique et le commerce extérieur. Il se questionne, au regard des événements récents tels que la pandémie de Covid-19, qui a mis en évidence la nécessité de renforcer la sécurité alimentaire en Europe, la guerre en Ukraine et les perturbations des chaînes de valeur agricoles, ainsi que le changement climatique, qui reste une tendance lourde. Cette année, au Luxembourg, la viticulture a subi une diminution de 30 % en raison de gels survenus en avril, un phénomène qui touche désormais de nombreuses régions d'Europe.

Sa question porte sur la « baseline » actuelle en agriculture. Il trouve cette approche complètement décalée par rapport aux enjeux actuels. Il comprend d'où cela provient, car l'étude semble refléter les réticences liées aux accords TTIP et CETA, à un moment où cette étude est publiée en parallèle des manifestations des agriculteurs à Bruxelles.

Selon lui, cela va à l'encontre des politiques telles que le « farm to fork », le « Green Deal » ou encore la décarbonisation du secteur agricole. Les experts de la Commission ont évoqué la consommation de viande, alors qu'en Europe, on cherche justement à convaincre les consommateurs de réduire leur consommation de viande, mais ici, l'étude se contente d'analyser les impacts sur la filière de production de viande, sans considérer cette dimension plus globale.

Il a encore deux questions techniques. Premièrement, il évoque le traité avec le MERCOSUR, déjà négocié, mais qui rencontre de nombreuses réticences dans certains pays concernant sa ratification. Il souhaiterait savoir dans quelle mesure l'on envisage une renégociation de ce type de traité pour introduire davantage de clauses miroirs, afin de garantir que les produits importés respectent les valeurs sociales et environnementales de l'UE. Ensuite, il s'intéresse à l'impact de tout cela sur la révision prochaine de la PAC. Étant donné la stabilité politique en matière de politique agricole, il aimerait savoir si des réflexions sont en cours sur la future PAC.

Monsieur Charles Goerens, membre du parlement européen (du parti politique DP, du groupe politique Renew Europe) souhaite poser une question à propos de la méthodologie de l'étude.

D'après lui, les experts ont évalué l'impact économique sur l'UE à partir des accords commerciaux conclus avec les pays tiers. Cependant, il existe aussi des relations commerciales avec des pays, comme la Chine, avec lesquels aucun accord n'a été signé, mais qui jouent un rôle majeur. Si des secteurs sont affectés par les importations et exportations, et si ces éléments ne sont pas pris en compte, le député européen se demande comment on peut évaluer correctement l'impact de la quantification des produits échangés dans le cadre des accords existants.

Concernant l'Ukraine, il veut savoir si, lors des négociations avec ce pays, l'UE a reçu un mandat des États membres. Selon lui, la gestion de ces négociations a été mal conduite, et il doute de l'engouement des agriculteurs européens pour l'ouverture du marché aux produits agricoles ukrainiens. Bien qu'il soit favorable à l'adhésion de l'Ukraine, il s'inquiète des conséquences d'un élargissement mal préparé. Selon l'orateur, l'UE n'est pas prête, le budget de la PAC est insuffisant, et l'intégration d'un pays comme l'Ukraine, dont le potentiel économique est comparable à celui de l'Allemagne et de la France réunies, risque d'être très coûteuse.

Monsieur Luc Emering (du groupe politique DP) remarque que l'étude prévoit des augmentations considérables, presque 3 milliards pour le scénario conservateur et plus de 4 milliards pour le scénario ambitieux. Il s'interroge sur l'impact du « Green Deal » sur ces chiffres, étant donné que la politique des États membres, issue de ce plan, vise à réduire l'intensification des productions dans divers secteurs. Il souhaite savoir comment ces prévisions peuvent être réalistes en tenant compte du « Green Deal » et demande des estimations à ce sujet.

En ce qui concerne les filières prévues pour se développer, comme celles du secteur porcin ou laitier, il cite la loi agraire du Luxembourg, qui cherche à réduire leur production en raison des préoccupations liées aux émissions d'ammoniac. Selon lui, les prévisions

de cette étude sont en contradiction avec la politique agricole en vigueur au Luxembourg et dans les pays voisins, où une analyse similaire est menée. Il demande aux experts d'expliquer ce développement contradictoire.

Madame Agata Galińska remercie les députés pour leurs questions. Concernant la question sur le changement climatique, elle explique que l'étude présentée est une mise à jour de l'étude précédente. Cette dernière conservait l'impact économique de la libéralisation commerciale pure, sans le contexte de « Green Deal » et les questions environnementales. Elle ne croit pas pouvoir chercher dans les résultats de l'étude des réponses à toutes ces questions.

Elle souligne que ce ne sont pas seulement les accords de libre-échange qui rendent nécessaire la discussion sur le « Green Deal ». En effet, dans le commerce agro-alimentaire, moins de 50 % des échanges passent par ces accords, environ 40 %, tandis que le reste suit les règles de l'OMC. Les accords de libre-échange ne peuvent donc pas répondre à toutes les exigences de la politique commerciale. C'est pourquoi le travail des institutions multilatérales, telles que l'OMC et l'OCDE, reste essentiel. Un député a mentionné la Chine et les États-Unis, deux partenaires clés de l'UE, qui ne sont pas inclus dans les accords commerciaux. Elle laisse aux députés le soin de déterminer l'avenir des relations commerciales avec ces pays, qui présentent des enjeux complexes.

En ce qui concerne la durabilité environnementale et sociale, elle évoque l'importance de l'étude « Sustainability Impact Assessment », qui analyse l'impact social et environnemental de chaque accord commercial. Ce qui rend cette étude particulière, c'est qu'elle prend en compte l'impact cumulatif des dix accords mentionnés, un aspect rarement abordé dans d'autres contextes. Madame Agata Galińska fait également référence au Centre commun de recherche de la Commission européenne qui se concentre plus spécifiquement sur les aspects du Green Deal.

Monsieur Alberto D'Avino prend la parole pour compléter sur ce point. La présente étude a suscité beaucoup d'attention en raison de sa valeur ajoutée, qui réside dans la prise en compte de tous les accords commerciaux. La Commission européenne réalise de nombreuses études, comme celles du Centre commun de Recherche sur les effets des mesures de la stratégie « De la ferme à la table », ainsi que les « Sustainability Impact Assessments », des analyses détaillées de plusieurs centaines de pages sur les impacts sociaux, économiques, environnementaux et sur les droits humains des accords commerciaux.

Bien qu'il existe une multitude d'études, il faut reconnaître que la complexité de l'analyse impose des limitations. Chaque étude se spécialise donc sur un aspect précis. L'étude en question se distingue par sa capacité à analyser simultanément dix accords commerciaux, une tâche d'une grande complexité, qui nécessite des simplifications dans d'autres domaines. Il est essentiel de considérer toutes ces études dans leur ensemble.

En ce qui concerne la politique commerciale plus générale, notamment l'accord MERCOSUR, la Commission européenne est consciente des critiques, notamment de la France. Cependant, elle bénéficie toujours du mandat des 27 États membres pour mener à bien la négociation. Certains États membres s'y opposent, mais beaucoup d'autres, dont des poids lourds, souhaitent que l'accord soit conclu.

Cette négociation dépasse le cadre agricole, avec des enjeux économiques et géopolitiques importants. Dans un contexte de tensions commerciales croissantes avec la Chine et la Russie, et en attendant les résultats des élections américaines, il est crucial

de se rappeler qu'un accord commercial n'est pas seulement une question économique, mais aussi un moyen de renforcer la coopération et d'explorer des opportunités plus fructueuses que celles offertes par des mesures autonomes punitives.

Dans les accords commerciaux, les experts travaillent aussi sur des questions de durabilité, notamment dans un chapitre sur le système agroalimentaire. Celui-ci inclut des engagements de coopération sur des sujets importants comme la réduction des pesticides et des antibiotiques. Ces coopérations sont possibles grâce à une plateforme de dialogue avec les pays partenaires.

Une préoccupation majeure reste l'impact sur la déforestation de l'Amazonie. Bien que l'accord avec le MERCOSUR ait été conclu en 2019, il n'est pas encore finalisé, car l'UE cherche à intégrer des clauses concernant les objectifs de l'accord de Paris sur les émissions, ainsi qu'un engagement du Brésil contre la déforestation. C'est en tenant compte de ces enjeux que les négociations avec le MERCOSUR se poursuivent.

Concernant l'Ukraine, des mesures autonomes ont été prises après l'approbation des États membres, en réponse à la crise économique et militaire de 2022. Alors que les ports de la mer Noire étaient bloqués, la mise en place de corridors de solidarité ⁷ a permis aux produits ukrainiens d'atteindre les marchés mondiaux, notamment pour le blé et les huiles végétales.

Ces mesures ont été prises en urgence pour des raisons de solidarité et de sécurité alimentaire mondiale, et ont été renouvelées en tenant compte de la sensibilité du secteur agricole européen. Des préoccupations ont émergé concernant les impacts de ces flux de produits sur l'UE. La dernière mise à jour de ces mesures a inclus des clauses de sauvegarde strictes pour limiter les effets négatifs sur les marchés européens et locaux. De plus, pour les produits sensibles comme la volaille, le sucre, les œufs et les céréales, un frein d'urgence a été instauré. Il a donc fallu trouver un compromis entre la solidarité envers l'Ukraine et la protection des producteurs régionaux.

Monsieur Lionel Cosnard répond aux questions sur les impacts sur la production. Il est difficile d'évaluer l'ampleur ou la crédibilité de ces impacts. Bien que les tendances actuelles semblent contredire ces prévisions, les scénarios de référence reposent sur des projections basées sur l'avis d'experts, prenant en compte ces évolutions possibles. Une augmentation maximale de 1 à 2 % d'ici 2030 est envisageable, ce qui reste faible comparé aux gains de productivité attendus dans certains secteurs. Des baisses sont observées dans d'autres secteurs, suggérant une recombinaison plausible.

Monsieur Alberto D'Avino souligne qu'il faut être prudent dans l'interprétation des résultats. Par exemple, si la projection à dix ans montre une baisse de 5 %, l'impact positif pourrait atténuer cette baisse, rendant l'impact net de l'accord équivalent à -5 %. Cela ne signifie pas nécessairement que la situation s'aggraverait à l'avenir.

Monsieur Lionel Cosnard aborde les impacts avec les pays tiers sans accord avec l'UE. Ceux-ci sont pris en compte dans l'étude, qui simule l'ensemble du commerce mondial et de l'UE. L'étude montre les effets indirects des accords, notamment une augmentation du commerce avec ces pays, compensée parfois par une baisse avec d'autres pays sans accord. Les résultats présentés, notamment sur les exportations et la balance commerciale totale, reflètent l'impact net sur tous les partenaires commerciaux de l'UE, qu'un accord existe ou non.

⁷https://transport.ec.europa.eu/ukraine/eu-ukraine-solidarity-lanes_fr

Madame Agata Galińska prend la parole pour remercier les députés concernant la question sur la PAC. Ensemble avec ses collègues, elle travaille régulièrement sur les liens entre le commerce et la politique agricole. Elle souligne que l'UE traverse actuellement une période de transition, avec la fin de cette Commission et l'incertitude concernant la composition de la suivante.

Elle intervient ensuite sur la durabilité, soulignant que la réforme de 2013 a renforcé les mesures favorisant la durabilité environnementale pour les agriculteurs. Cela orientera sûrement la politique agricole future, notamment en tenant compte de l'impact sur la biodiversité et du changement climatique.

Dans ce cadre, la résilience doit également être abordée. La résilience et la durabilité seront des thèmes majeurs de la PAC à venir, avec les contributions des États membres. La Commission européenne présentera la proposition législative l'année prochaine.

Concernant le budget, de grands défis se posent pour l'avenir, notamment la guerre en Ukraine et l'élargissement de l'UE, des enjeux qui doivent également être considérés sous l'angle agricole.

Le changement climatique représente aussi un défi majeur, une priorité pour l'UE, avec l'adaptation climatique. Dans ce contexte, il est essentiel de prendre en compte l'innovation et le numérique, des sujets non abordés dans l'étude mais cruciaux, et qui deviendront encore plus importants dans le cadre de la PAC.

Madame Tilly Metz, membre du parlement européen (*du parti politique déi gréng, du groupe politique Verts/ALE*) remercie les experts de la Commission européenne pour le travail qu'ils ont fait et leur présentation.

Elle s'interroge sur la demande d'une étude en 2024 qui renforce une approche en silos plutôt qu'une approche holistique. Elle ne comprend pas comment une analyse, même économique, peut ignorer l'empreinte écologique, la stratégie « Farm to Fork », les « mirror clauses », et les impacts sur les petites et moyennes entreprises agricoles et l'aspect social. Cela lui semble surréaliste, bien qu'elle comprenne que ces éléments s'ajoutent de manière cumulative.

Elle ne comprend pas non plus pourquoi les exportations de produits animaux augmentent malgré une baisse de la production, notamment de bœuf et de volaille. Elle demande si l'étude suppose que les Européens mangeront moins de bœuf et de volaille, expliquant ainsi l'augmentation des exportations et la diminution de la production. Elle mentionne avoir vu des porcs du Danemark exportés en Chine par avion, tout comme les importations de viande d'agneau en UE.

La députée européenne critique les anciens accords de libre-échange, jugés obsolètes et inadaptés aux enjeux actuels, et appelle à leur révision. Si un partenariat export serait envisageable, ce serait, selon elle, avec la Grande-Bretagne.

Concernant l'étude, elle s'interroge sur l'implication des experts, notamment ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et sur l'approche purement économique adoptée. Elle précise que l'étude n'a pas encore été présentée aux commissions compétentes du Parlement européen.

Elle estime que les accords de libre-échange au-delà de l'UE risquent de détruire des marchés, d'aggraver la crise des réfugiés et d'impacter négativement les paysans et les économies locales en dehors de l'UE.

Madame Octavie Modert (*du groupe politique CSV*) remercie les experts et soulève des questions sur la viticulture, soulignant que le vin est peu traité dans l'étude, étant mentionné sur une seule page, mêlé au tabac, produit totalement différent avec des dynamiques d'importation et d'exportation distinctes. Elle s'interroge sur le choix de cette présentation.

Étant un produit soumis à accise en raison de son caractère alcoolique, elle se demande s'il ne serait pas pertinent que l'UE instaure des procédures virtuelles permettant de gérer les démarches liées à l'exportation intra-européenne.

Madame Jöelle Welfring (*de la sensibilité politique déi gréng*) remercie Madame Agata Galińska pour ses explications sur la PAC et la résilience. Elle souligne l'importance de définir clairement ce terme, utilisé dans le rapport, dont le périmètre semble se limiter à une extension des accords plutôt qu'à leurs impacts. Il est essentiel de considérer son application future.

Concernant le niveau d'agrégation des données, elle s'interroge sur l'existence de données plus détaillées sur les impacts spécifiques pour chaque pays de l'UE et pour différents types d'entreprises. Elle questionne également l'existence d'autres études à ce sujet. En effet, l'étude actuelle ne répond pas à toutes les questions, notamment concernant les gagnants et les perdants de ces accords, ainsi que les impacts sur l'intensification et la spécialisation économiques.

Elle souhaite réagir sur le niveau de connaissance scientifique, soulignant l'absence de consensus. Concernant les impacts sur la santé animale et végétale, elle estime que les sciences environnementales ont considérablement évolué ces dernières décennies. Les méthodologies actuelles permettent désormais d'évaluer les impacts économiques indirects, contrairement à l'époque des biocarburants. Selon elle, il ne manque plus de mécanismes ou d'outils d'évaluation, mais de volonté politique pour les utiliser.

Elle s'interroge sur les suites à donner aux lacunes identifiées dans cette étude, notamment en termes d'autres recherches à venir. Elle se demande aussi quels enseignements en tirer pour les négociations en cours et les mécanismes de protection mis en place pour mieux soutenir les petites et moyennes entreprises en Europe.

Madame Agata Galińska remercie les députés pour leurs questions. Concernant le demandeur de l'étude, c'est le Conseil européen qui a demandé cette étude. Le Centre commun de Recherche de la Commission européenne a fait l'étude, qui est une mise à jour de celle de 2021.

L'étude a été présentée au Conseil « Agri-Fish », qui avait demandé l'étude. Au parlement européen elle a été présentée dans la Commission « Inta », ce n'est donc pas un problème de la présenter également dans d'autres commissions si les parlementaires sont intéressés.

Monsieur Lionel Cosnard comprend la frustration liée au fait que cette étude se concentre uniquement sur l'aspect économique. Cependant, elle repose déjà sur des bases scientifiques solides pour cette partie, avec une revue des différentes études utilisées. De plus, bien que cela ne soit pas explicitement mentionné, les scénarios de référence s'appuient sur les avis d'experts, ce qui permet d'évaluer la crédibilité des projections.

Concernant les études d'impact en matière de durabilité et de résilience, il a été mentionné une étude du Centre commun de recherche sur les objectifs de la stratégie « Farm to Fork », prenant en compte les enjeux commerciaux et les fuites environnementales. C'est une nouvelle frontière en analyse économique, bien que des progrès aient été réalisés. L'analyse du commerce international est complexe, nécessitant des données non seulement sur l'agriculture européenne et sa performance environnementale, mais aussi sur celle des autres pays, pour lesquels les données sont souvent limitées.

Cela dit, plusieurs études sont menées par des chercheurs académiques, et la Commission européenne a financé trois projets dans le cadre d'Horizon 2020 : « BATModel⁸ », « Making Agri-food Trade Sustainable⁹ » et « Trade for Sustainable Development¹⁰ ». Bien que ces projets soient de gros investissements, la science n'est pas encore suffisamment avancée pour que ces outils soient facilement intégrés dans ce type d'études, malgré le travail accompli sur les dix accords simulés.

Monsieur Alberto D'Avino répond à la question de l'agrégation des données au niveau des pays membres et de la taille des entreprises, ainsi qu'à la question du vin. Les limitations proviennent des modèles économiques utilisés, qui traitent l'UE comme un bloc, limitant la granularité des données disponibles. Même avec des modèles plus détaillés, la complexité serait difficile à gérer.

Concernant le vin, bien que ce secteur soit moins détaillé dans l'étude, il est clair que le vin et les spiritueux sont parmi les grands bénéficiaires des accords commerciaux, avec une forte augmentation des exportations. Pour des secteurs comme la viande de bœuf, bien qu'il y ait une baisse de la production et des prix, l'augmentation des exportations et des importations reste relativement faible, entraînant un impact limité.

L'étude ne couvre pas en détail les instruments spécifiques pour favoriser les exportations intra-UE et extra-UE, car elle n'est pas conçue pour fournir des recommandations politiques sur ces instruments.

Le Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture remercie les membres de la Commission européenne et clôt la séance de questions.

2. Nomination d'un nouveau Vice-président de Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Monsieur Laurent Zeimet est nommé Vice-président de la Commission.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

⁸ <https://www.batmodel.eu/>

⁹ <https://sustainable-agri-trade.eu/>

¹⁰ <https://www.intracen.org/our-work/projects/trade-for-sustainable-development-t4sd>